

Affectation 3 (j) — Initiative de développement durable de l'agriculture

Les objectifs du programme Covering New Ground (CNG) de l'Initiative de développement durable de l'agriculture sont les suivants :

- faciliter l'adoption de méthodes efficaces de gestion des ressources et des pratiques durables sur le plan de l'environnement afin d'améliorer la durabilité à long terme et la compétitivité du secteur agroalimentaire;
- aider à la conservation et à l'amélioration des ressources naturelles du sol, de l'eau et de l'air utilisées par l'agriculture en assurant la durabilité sur le plan de l'environnement des pratiques employées dans le secteur agroalimentaire.

Le programme CNG finance des activités dans les domaines suivants :

- la gestion durable des cultures;
- la gestion durable du fourrage et du bétail;
- la lutte antiparasitaire intégrée en vue d'élaborer des activités de gestion à la ferme qui visent à relever les défis environnementaux.

En 2006-2007, cinq nouveaux thèmes stratégiques ont été ajoutés aux domaines financés par le programme CNG :

- la qualité de l'eau en lien avec les questions agricoles,
- la bioénergie;
- les systèmes de culture biologiques;
- les aliments du Nord et les nouveaux systèmes de production;
- les biens et services écologiques, qui offrent un financement ciblé pour traiter les questions environnementales courantes qui sont liées à l'agriculture.

Les projets sont réalisés par

- des groupes locaux de producteurs de toutes les régions rurales du Manitoba;
- des organisations de produit et des organismes agricoles;
- trois centres régionaux de diversification des cultures :
 - * la Parkland Crop Diversification Foundation;
 - * la Westman Agricultural Diversification Organization;
 - * la Prairies East Sustainable Agricultural Initiative.

En 2006-2007, 42 auteurs de proposition ont réalisé des projets portant sur la durabilité de l'agriculture, pour un total de d'environ 600 000 \$.

Quinze auteurs de proposition ont réalisé 18 projets de gestion durable des cultures, pour un total de 75 000 \$. Les projets portaient sur la conservation des sols, le travail réduit du sol et les plantes couvre-sol d'hiver.

Dans le cadre du programme de lutte antiparasitaire intégrée, huit auteurs de proposition ont réalisé dix projets portant sur les problèmes de gestion des maladies, des insectes et des plantes nuisibles, pour un total de 62 000 \$. De plus, 24 auteurs de proposition ont réalisé 35 projets de gestion durable des fourrages et du bétail, pour un total d'environ 259 000 \$. Les priorités dans ce domaine sont la gestion des éléments nutritifs et du bétail, l'exploitation des pâturages et l'aménagement des pacages.

Trois auteurs de proposition ont réalisé des projets portant sur la qualité de l'eau pour un total de 66 000 \$. Les projets visaient l'examen des incidences des pratiques agricoles sur la qualité de

l'eau. Neuf auteurs de proposition ont réalisé des projets sur les systèmes de culture biologiques qui visaient des questions telles que des études sur l'alternance des cultures, y compris des cultures fourragères. Ces projets ont bénéficié d'un montant total d'environ 42 000 \$. Un projet de 49 500 \$ a été entrepris dans le domaine des produits et services écologiques. Six auteurs de proposition ont réalisé huit projets d'agri-énergie portant sur la bioénergie et la digestion anaérobie, pour un total d'environ 74 000 \$.

Trois centres de diversification des cultures, situés à Melita, Roblin et Arborg, ont réalisé 56 essais liés à la diversification des cultures, y compris à l'agri-énergie. Les centres ont reçu environ 225 000 \$ pour ces essais.

Le personnel a informé le public des activités de développement durable par l'entremise de bulletins d'information, d'entrevues radiophoniques, de communiqués de presse, d'articles, de séminaires, d'ateliers, de journées champêtres, de feuillets d'information, de guides, de rapports et d'autres matériel de vulgarisation.

Développement durable

Le programme CNG a mis en pratique un certain nombre de principes et de lignes directrices sur le développement durable.

Le Centre de compétence en environnement agricole est responsable de la mise en oeuvre du programme CNG. Le programme a pour objectif la promotion de la sensibilisation aux pratiques agricoles axées sur la durabilité économique et sur l'amélioration de la durabilité à long terme de l'écosystème naturel, ainsi que la promotion de leur adoption. Pour accomplir son mandat, le programme CNG met en place des partenariats avec des groupes locaux de producteurs, des groupes provinciaux de producteurs de produits de base et des centres de diversification en vue de réaliser des recherches appliquées, des démonstrations et des projets de transfert de technologie. On peut trouver une liste des réalisations du programme CNG dans sa base de données interrogeable à l'adresse suivante : <http://web2.gov.mb.ca/agriculture/cng/index.php> (en anglais seulement).

Intégration des décisions économiques et environnementales (principe n° 1)

En 2006-2007, les projets du programme CNG qui ont porté sur l'intégration des décisions économiques et environnementales comprenaient les suivants :

- le projet de promotion de solutions de rechange au brûlage du chaume qui, comme d'autres projets, recherche des solutions durables sur les plans économique et environnemental aux préoccupations des producteurs;
- le projet du programme manitobain de gestion et de prévision du mildiou a reconnu que la gestion de la maladie soulève des préoccupations environnementales et économiques. L'application de fongicide fondée sur les prévisions de la maladie peut veiller à ce que les superficies touchées soient traitées lorsque cela devient nécessaire. Le projet a eu pour résultat final de conseiller les producteurs sur les meilleurs moments pour les applications et, par le fait même, de réduire potentiellement la charge en pesticides de l'environnement et de permettre aux producteurs d'économiser de l'argent.

Supervision de la gestion de l'environnement (principe n° 2)

En donnant accès à une source de financement à l'échelle locale, le programme CNG encourage les producteurs et les organismes locaux à élaborer leur propre vision d'une agriculture durable.

À l'occasion d'une consultation récente, les producteurs ont indiqué que l'expression « agriculture durable et intendance des terres » montre l'importance de conserver les ressources agricoles pour les générations à venir.

Le projet de sensibilisation aux plantes nuisibles envahissantes et de cartographie de ces dernières a reconnu la nécessité d'une gestion ciblée et adéquate. Une fois établies, les espèces de plantes nuisibles peuvent réduire de manière spectaculaire la productivité des peuplements fourragers. Le projet a eu pour résultat final d'indiquer aux producteurs et aux municipalités l'emplacement des plantes nuisibles et de les informer des bonnes stratégies de gestion des plantes nuisibles en vue d'arrêter la propagation des plantes nuisibles.

Responsabilité partagée et compréhension (principe n° 3)

Le programme CNG traite du principe de la responsabilité partagée et de la compréhension en réunissant des représentants du gouvernement, des producteurs, des organismes gouvernementaux, de l'industrie et des universités. Les projets du programme ont été élaborés par des partenaires qui partagent des objectifs et une vision.

La majorité des projets du programme CNG a accordé une place à l'éducation et à la participation du public. Le programme se concentre sur les partenariats avec les organismes locaux et la participation de la population. Les projets ont produit des bulletins et des feuillets d'information pour les producteurs et permis l'organisation de visites et d'ateliers sur le terrain. Plusieurs projets financés par le programme CNG ont, parmi leurs objectifs principaux, celui de diffuser l'information sur les nouvelles technologies et les techniques de l'agriculture durable.

Les ateliers sur la productivité du sol ont accru la sensibilisation au caractère durable et à la gestion du sol. De son côté, la série d'ateliers sur la lutte antiparasitaire offerte dans le sud de la région des Parcs et le rapport sur la lutte antiparasitaire a permis de vulgariser les possibilités de lutte antiparasitaire intégrée contre les plantes nuisibles, les insectes et les maladies. Les ateliers avaient comme objectif une prise de conscience accrue par les producteurs afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en matière de gestion à la ferme.

Prévention (principe n° 4)

Plusieurs projets du programme CNG sont conçus pour surveiller, prévenir et atténuer les effets nuisibles sur l'environnement, la société et l'économie. Par exemple, une des priorités du programme CNG est de mettre en évidence et de disséminer des renseignements en vue de réduire l'apport de phosphore dans les exploitations et les champs.

L'atelier sur la gestion des éléments nutritifs et le budget, ainsi que l'atelier sur la valeur des éléments nutritifs et l'utilisation appropriée des déjections offert dans le sud de la région des Parcs, ont proposé aux producteurs une formation sur la gestion des déjections à la ferme. En informant les producteurs des règlements existants et nouveaux en matière de gestion des déjections, on prévient le traitement inadéquat des déjections qui peut se traduire par l'accroissement de la charge en phosphore et en azote de l'environnement.

Conservation et promotion (principe n° 5)

Le projet de démonstration de bande-tampon végétalisée a fait la promotion d'une technique qui favorise la conservation des berges et du sol.

Un nouveau projet entrepris en 2006-2007 (et le premier du genre au Canada) a été l'établissement des Services de diversification des modes d'occupation des sols, un projet pilote qui vise les biens et services écologiques. Il s'agit d'un programme privé de conservation des

terres, fondé sur des mesures d'encouragement, qui paie les producteurs agricoles afin qu'ils conservent et rehaussent les actifs naturels qu'ils gèrent. Le projet est fondé sur le concept de la rémunération des producteurs pour offrir des avantages pour l'environnement. Le projet a connu un grand succès : environ 75 % des propriétaires fonciers de la municipalité rurale ont participé au projet. Les paiements reflètent les contributions positives des propriétaires agricoles à la propreté de l'air et de l'eau et à la biodiversité en gérant les actifs naturels qui se trouvent sur leurs terres.

Récupération et remise en état (principe n° 6)

Le projet de restauration de la salinité du sol a fait la démonstration de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) en matière de prévention de la dégradation des sols, de ralentissement de l'érosion et de gestion de la salinité. En cultivant des terres où la nappe aquifère est élevée, les sols sont alcalins et les terres sont mal drainées, les agriculteurs accroissent le niveau de salinité des terres. En faisant la démonstration de la remise en état de champs en mauvais état, les producteurs de la région peuvent apprendre des PGB pour améliorer leur gestion des sols.

Responsabilité globale (principe n° 7)

Le programme CNG a favorisé les solutions locales aux problèmes et a mis en valeur le potentiel des organisations locales. Certains projets du programme, comme celui sur le contrôle intégré des maladies des légumineuses fourragères, ont servi de modèles à des programmes dans d'autres domaines. Ces programmes entièrement élaborés au Manitoba ont des incidences importantes sur le développement durable de l'agriculture.

Bien que le programme CNG ne subventionne pas directement les projets de recherche-développement, il constitue un élément important de l'application des techniques et technologies nouvelles. Les projets du programme font le lien entre ce qui est scientifiquement possible et ce qui est pratique dans un contexte agricole. On peut ainsi assurer l'amélioration continue des pratiques agricoles et fournir une rétroaction importante à la recherche scientifique.

3 (j) Initiative de développement durable de l'agriculture

| Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance | Dép. réelles 2006-2007 (milliers de \$) | | Dép. prévues 2006-2007 (milliers de \$) | Écart pos./ (nég.) (milliers de \$) | Note expl. |
|--|---|-----|---|---|---------------|
| | | ETP | | | |
| Autres dépenses | 732,7 | | 1 118,5 | (385,8) | 1 |
| Total des dépenses | 732,7 | | 1 118,5 | (385,8) | |

Note explicative :

1. *La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par un délai pour l'achat d'un digesteur anaérobie en raison de problèmes de construction et par la réception d'un nombre de projets admissibles inférieur aux attentes.*